

*VSA — H. K. Goodkind Collection
Oberlin College Library*

by Antoine Terrason

ANTI-TERRASON

DISSERTATION

HISTORIQUE

SUR

LA VIEILLE

(1741)

M. de Font. Bernasson R.

DISSERTATION

HISTORIQUE

SUR

LA VIELLE;

*Où l'on examine l'origine & les progrès
de cet Instrument.*

AVEC UNE DIGRESSION
sur l'Histoire de la Musique
ancienne & moderne.

*DEDIE'E à Mademoiselle de * * **

Par M. * * *



A PARIS,

Chez J. B. LAMESLE, rue vieille Bouclerie,
à la Minerve.

M. DCCXLI.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.



EPI TRE
SERVANT
DE PRÉFACE.

A

MADemoiselle ***



ADemoiselle,

*Votre goût décidé pour la Vielle,
vous a fait désirer que quelqu'un
a iij*

EPI TRE.

entreprît l'Eloge de cet Instrument. Personne n'étoit certainement plus capable que Vous de travailler à cet Ouvrage ; puisque vos heureuses dispositions cultivées par les soins d'un excellent Maître, Vous ont mise au point d'exprimer tous les différens caractères dont la Vielle est susceptible. Les détails historiques dans lesquels il auroit fallu entrer pour chercher l'origine de cet Instrument, ne Vous auroient pas plus embarrassé ; puisque dans le partage que vous faites de votre tems en diverses occupations également utiles, vous consacrez tous les jours quelques heures à l'étude de l'Histoire.

Mais, MADemoiselle, c'est bien assez que vous ayez jugé la Vielle digne d'un Eloge : Ceux

E P I T R E.

qui jouient de cet Instrument, ne doivent pas encore exiger que vous vous donniez la peine d'écrire vous-même sur cette matière. C'est à nous à chercher les causes de cette amitié de préférence dont vous honorez la Vielle : C'est à nous à justifier votre goût, en faisant connoître que les beautés de cet Instrument sont si réelles, qu'elles se présentent naturellement à l'esprit. C'est une des raisons qui m'ont engagé à me choisir moi même pour travailler à l'Eloge de la Vielle : Car s'il avoit fallu attribuer à cet Instrument des beautés qu'il n'a pas, & y suppléer par des fictions, mon caractère & mon incapacité m'auroient également dispensé d'entreprendre cette Apologie.

Quoiqu'il en soit, ne croyez pas,

EPI T R E.

MADemoiselle, qu'en examinant l'origine & les progrès de la Vielle chez les Grecs & les Romains, j'aye trouvé de grands secours dans Hérodote, Thucydide, Tite-Live, Tacite, & autres qui ont écrit les Histoires Grecque & Romaine. Ne pensez pas non plus qu'en suivant les progrès de cet Instrument chez les François, j'aye puisé de grands éclaircissemens dans Grégoire de Tours, Frédégaire, Rigord, Mézeray, le Pere Daniel, & autres qui ont travaillé sur notre Histoire. Il manque à la gloire de tous ces grands Hommes d'avoir parlé de la Vielle; & je ne sçai si par cette raison (& pour l'honneur de l'Instrument) vous ne devez pas vous broüiller avec tous les Ecrits de ces célèbres Historiens qui (par

ÉPI TRE.

un défaut trop général parmi eux) ont cru rendre leurs Ouvrages plus intéressans, en faisant de grands Ré-cits de Batailles, qu'en nous instruisant du progrès des Sciences & des Arts.

Je puiserai mes recherches dans des Grammairiens, dans des Poètes anciens & modernes, dans des Historiens anecdotes, dans les anciens Romans de Chevalerie, dans des Auteurs en un mot qui ont daigné nous instruire de ce qui se passoit de leur tems dans le courant de la Société. C'est dans ces sortes d'Ecrits que j'ai découvert que la Vielle a toujours fait l'amusement des plus grands Princes. Il est vrai que tout ce que j'ai pû découvrir, ne m'a pas fourni de quoi faire une Histoire

E P I T R E.

complète de cet Instrument : Mais il en est de ce Point d'Histoire comme de tous les autres , où l'on trouve des vuides de plusieurs siècles , des diversitez de sentimens que l'on ne peut concilier que par des conjectures fondées sur la vraisemblance, & plus souvent encore sur l'opinion. En un mot , la Chronologie de la Vielle renferme toutes les difficultés que l'on rencontre dans la composition des Ouvrages importants. Peut-être quelque ancienne Chronique Normande m'auroit-elle tiré d'embarras : Car notre Instrument ayant été plus anciennement cultivé en Normandie qu'en plusieurs autres Parties du Royaume , c'est naturellement dans cette Province que nous devrions trouver des Annales

EPI TRE.

complettes sur la Vielle. Mais la perte de ces Monumens, est sans doute une suite des malheurs occasionnez par les anciennes Guerres de Normandie.

Empêchons du moins, MADEMOISELLE, que la Vielle ne retombe dorénavant dans l'oubli. Vous avez formé le projet de rendre cet Instrument recommandable à la Postérité, & j'ai concouru de mon mieux à l'exécution de ce Projet. Si vous jugez que je n'aye pas réüssi ; vous en voyez les causes, & mon excuse se trouve dans la disette de matériaux. Si au contraire ma Dissertation sur la Vielle a le bonheur de vous satisfaire & de remplir à peu près l'idée que vous vous en étiez formée ; l'honneur de

E P I T R E.

*La réüffite en appartient uniquement
à Vous, MADemoiselle,
& à mon empressement à me con-
former à vos intentions.*

*Je suis avec un très-profond
respect,*

MADemoiselle,

*Votre très-humble &
très-obéissant Serviteur*

** * **


DISSERTATION



DISSERTATION
HISTORIQUE
SUR LA VIELLE.

PREMIERE PARTIE.

*Où l'on examine si la Vielle a été
connue dans l'Antiquité & chez
les Peuples qui ont précédé les
François.*

 LA VIELLE est un Instrument trop composé, pour que les différentes parties aient pû en être inventées en une seule fois.

A

2 *Dissertation historique*

La Vielle & le Claveffin sont des Instrumens qui , selon les apparences , sont parvenus par degrez à la structure que nous leur connoissons aujourd'hui. La Harpe & la Cythare ou Lyre , qui sont les plus anciens de tous les Instrumens , ont sans doute donné naissance à tous les autres. En effet , tout le Monde convient que le Claveffin a la figure d'une Harpe couchée à plat , & à laquelle on a mis un fonds avec un Clavier composé de Touches , qui vont frapper en dessous les cordes avec des morceaux de plumes , pour produire le même effet que le pincement des doigts faisoit à la Harpe.

La Lyre des Anciens aura également produit par degrez la Vielle : car les Auteurs nous apprennent que la Lyre (qui n'étoit originairement composée que de cordes tenduës à vuide de même qu'à la Harpe) fut par la suite montée sur un corps ou fonds qui ressembloit à l'écaille d'une Tortue , d'où la Lyre fut nommée , *Testudo* ; & c'est le nom que lui ont donné Horace & plusieurs autres Poëtes. Cette dénomination conviendrait même d'autant mieux à nos Vielles d'aujourd'hui , qu'il est certain qu'une Vielle renversée ressemble parfaitement à une Tortuë , dont la tête est représentée par la poignée qui tient

4 *Dissertation historique*

au bout de la Manivelle de la Vielle. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas disconvenir que la Vielle ne ressemble à une Lyre couchée à plat sur un grand fonds: les cordes de la Lyre étoient placées au milieu de l'Instrument, & les Chanterelles sont aussi placées au milieu de la Vielle. Mais comme ces cordes appliquées à plat sur la Table de la Vielle n'auroient pas eu d'espace pour produire du son par la vibration, à cause du tapement qu'elles auroient fait contre la Table en y retombant à plat; on imagina sans doute de les monter sur un Chevalet pour les élever: ce Chevalet aura servi à faire inventer la Rouë qui est

elle-même un autre Chevalet arrondi , lequel en soutenant les cordes , en fait sortir le son en tournant cette Rouë ; & pour parvenir à la faire tourner , il n'aura pas été difficile d'inventer la manivelle. Comme la Lyre avoit aussi plusieurs cordes pour faire les accords , c'est ce qui fit aparament penser à placer aussi sur la Vielle plusieurs cordes , à une telle distance qu'elles pûssent être agitées & rendre du Son par le moyen de la Rouë quand elle seroit tournée. Ces cordes destinées à faire les accords , devoient nécessairement être attachées chacune sur un petit Chevalet ; & peut-être un de

6 *Dissertation historique*

ces petits Chevalets qui ne tenoit pas bien, & que chaque vibration faisoit frapper contre la Table, donna-t-il lieu à l'invention de la Trompette de la Vielle.

Mais de quelque manière que cet Instrument se soit formé par degrez, il paroît certain que les Anciens ont connu la Vielle. Je fonde mon sentiment sur celui d'un Auteur moderne, qui a la réputation d'avoir approfondi (plus que qui que ce soit) la Musique des Anciens. Cet Auteur est M. Burette, Membre de l'Académie des Belles-Lettres, qui en parlant de l'ancienne Musique dans une de

ses Dissertations, * dit que sur quelques Instrumens les Anciens avoient une espece de Bourdon qui soutenoit le chant en faisant sonner l'Octave & la Quinte ; Bourdon où se trouvoit aussi la Quarte par la situation de la corde du milieu , comme on l'ap- perçoit aisément : à quoi il ajoû- te , les Anciens à la vérité ne nous ont rien laissé par écrit touchant ces sortes de Bourdons : mais nos Viel- les & nos Muzettes qui vraisem- semblablement nous viennent d'eux , suffisent pour appuyer une telle con- jecture.

M. Burette est donc persua- dé que la Vielle étoit en ufa- ge chez les Anciens : mais

* Mémoires de l'Académie des Belles- Lettres , Tom. 8 , page 71.

8 *Dissertation historique*
comme il nous apprend en
même-tems qu'ils n'ont rien
laissé par écrit sur cet Instru-
ment, voilà qui nous dispen-
se en quelque manière de fai-
re à ce sujet beaucoup de Re-
cherches.

Je ne sçai cependant si nous
devons croire aveuglément
que les Anciens ne nous ont
rien laissé par écrit sur la Viel-
le; car Furetière (a) en parlant
de cet Instrument dans son
Dictionnaire, dit que les *An-*
ciens le nommoient par excellence
SIMPHONIE. J'ai de la peine à
croire que cet Auteur ait avan-
cé cela sans aucun fondement;

(a) Furetiere, Dictionnaire sur le mot
Vielle, & sur le mot *Symphonie* où il cite
le Pere Merfenne, *Traité de l'Harmonie*.

& ce qui sert à fortifier ce qu'il avance, c'est que dans plusieurs Auteurs du treizième siècle (que j'aurai occasion de citer dans la suite) il est dit que la Vielle étoit alors nommée en France, *Symphonie*, *Cifonie*, & *Cyfoine*, ce qui vient infailiblement par corruption du mot *Symphonie*, qui étoit l'ancienne dénomination de la Vielle: d'où il résulte que les Anciens avoient une idée très-avantageuse de cet Instrument.

Mais indépendamment du nom de *Symphonie*, que les Anciens avoient donné à la Vielle; cet Instrument avoit encore d'autres dénominations particulières. En effet,

les Auteurs parlent d'un ancien Instrument à cordes nommé chez les Grecs *σαρβίχη*, chez les Latins *Sambuca*, & chez les François *Sambuque* : on trouve dans Martianus Capella (a) ces termes *Sambucus Psaltea* employez pour signifier le Musicien qui joue de la Sambuque ; & Saumaïse donne la qualification de *Sambuca Musicaria mulier*, à la Musicienne qui joue de cet Instrument. Or je crois que cette Sambuque étoit la même chose que la Vielle ; & ce qui confirme ma conjecture, c'est que le Pere Joubert (b) ne fait au-

(a) *V. Hofmanni Lexicon.*

(b) Joubert, Dictionnaire sur le mot, *Vielle.*

cune difficulté de donner à la Vielle le nom de *Sambuca Rotata*. Il est vrai que ce sçavant Jésuite ne nous indique point l'ancien Auteur Latin duquel il a tiré cette dénomination ; mais comme son Dictionnaire passe pour un bon Ouvrage, il est à présumer que ce Grammairien a eu de bonnes raisons pour nommer ainsi l'Instrument dont nous parlons. Voici sur quoi j'imagine que cet Auteur s'est fondé : Il paroît que le mot latin *Sambuca* dérivé du Grec, est composé du terme *Symphonia* également tiré du Grec, & de cet autre *Buccina*, dont l'un signifie *Symphonie* & l'autre *Trompette* : or les Auteurs de la basse Lati-

nité (qui aimoient fort à réunir par abréviation plusieurs mots dans un seul) auront abregé le terme *Symphonia*, en celui de *sam*, & celui-ci *Buccina* en ces deux syllabes *Bucca*; ce qui aura formé le terme *Sambucca*, c'est-à-dire, l'Instrument nommé *Simphonie*, où il y a une *Trompette*. Voilà bien la *Vielle*; & en joignant à *Sambucca* l'épithete de *Rotata* que le Pere Joubert lui donne, cela signifie l'Instrument appelé *Simphonie*, *Sifonie* ou *Samfoigne* où il y a une *Trompette* & une *Rouë*.

Le Pais des conjectures est si vaste, que je vais encore en hasarder une qui (à mon avis) est encore plus vraisem-

sur la Vielle. 13

blable que la précédente. Elle consiste à dire que la dénomination de *σαρβύκη* qui a été donnée à la Vielle, vient également du mot *Simphonie* qui est Grec dans son origine, & dont on aura fait par abréviation *sam*: mais qu'à l'égard de *βύκη* qui compose l'autre partie du mot, on l'aura dérivé par abréviation du terme *βυκολικός* qui signifie *Pastoral* ou *Champêtre*: de sorte que la dénomination de *Sambuque* signifiera *Symphonie Pastorale* ou *Champêtre*, ce qui paroît convenir parfaitement à la Vielle. Voilà mes conjectures, & je les croi d'autant plus vraisemblables, qu'elles me paroissent s'accorder éga-

lement , tant avec le sentiment des Auteurs que j'ai citez , qu'avec la nature de l'Instrument dont il s'agit.

Ne doutons donc pas que la Vielle n'ait été connue & même fort estimée chez les Anciens: & si nous restons persuadez de l'estime qu'on a eue pour cet Instrument dans l'antiquité , nous ne ferons que suivre en cela le sentiment des plus célèbres Auteurs du treizième siècle. En effet Jean de Meun (Auteur fort estimé des Sçavans par son *Roman de la Roze*) a parlé du fameux Orphée à qui tous les Poètes de l'antiquité ont attribué la gloire de s'être fait suivre par les arbres & par les ani-

maux enchantez par la douce mélodie de ses chants & de l'Instrument avec lequel il les accompagnoit. Or quel est l'Instrument par le secours duquel Orphée opéroit tant de merveilles? Jean de Meun ne fait aucune difficulté de les attribuer à la Vielle; car en parlant d'Orphée, il dit que ce fameux Chantre de la Thrace *faisoit après soi aller les bois par son biau vieller.* Voilà certainement le plus bel éloge que l'on puisse faire de la Vielle. Mais si le sentiment de Jean de Meun est trop moderne relativement à Orphée, pour que nous puissions croire qu'Orphée a véritablement joué de cet Instrument; nous

pouvons toujours en tirer deux conséquences : la première, que les Auteurs du treizième siècle étoient persuadés que la Vielle avoit été faite d'après la Lyre qui en avoit été le fondement ; la seconde, que Jean de Meun voulant donner une grande idée des sons mélodieux par lesquels Orphée avoit attiré les animaux & les forêts, a cru ne pouvoir attribuer ces effets prodigieux de l'harmonie à aucun autre Instrument qu'à la Vielle.

Jean de Meun n'est pas le seul Auteur qui ait été persuadé que la Vielle étoit fort en réputation chez les Anciens : il paroît même que ce

fait passoit pour certain près de cent ans auparavant, puisqu'un Poëte nommé *Alexandre de Bernai*, autrement dit de *Paris*, qui vivoit sous le règne de Philippe Auguste, suppose dans son Roman d'*Alexandre le Grand*, que ce Roi de Macédoine venant de gagner une bataille, entra victorieux dans une Ville où l'on fit de grandes Fêtes pour le recevoir : l'Auteur fait ensuite la description du Palais, & entr'autres d'une Salle ornée de différentes figures dont deux représentoient deux Joueurs d'Instrumens, du nombre desquels étoit un Joueur de Vielle.

(a) L'un tient une Vielle, l'Arçon fû de Saphir ;

Li autre une Harpe , moult fû bonne à oir.

Je ne m'étendrai pas quant à présent sur les inductions que l'on peut tirer de cette citation par rapport à l'état de la Vielle dans le tems où ce Poëte écrivoit: Je me contenterai d'en conclure que même avant le treizième siècle on croyoit que la Vielle avec sa manivelle, alors appelée *Arçon*, avoit été connue & fort estimée du tems d'Alexandre Roi de Macédoine. Cette tradition jointe aux autoritez que j'ai déjà rapportées, sert à

(a) Manuscrit de la Bibliothèque du Roi. N° 7190. page 91.

faire voir de plus en plus, que la Vielle bien loin d'être d'une Invention moderne, est au contraire un Instrument des plus anciens, & qu'il a été très-cultivé aussi-tôt qu'il a été connu chez les Peuples de l'Antiquité.

Les guerres qui ont agité les diverses parties du monde après la destruction des anciens Empires, ont sans doute fait tomber dans l'oubli la Vielle, aussi-bien que tous les autres Instrumens, & la Musique même pendant plusieurs siècles. Ainsi tout consiste à présent à tâcher de découvrir dans quel tems les François ont commencé à faire revivre cet Instrument, & de quelle

20 *Dissertation historique*
maniere il a été considéré en
France, avant le commence-
ment du dix-septième siècle.
C'est ce que je vais examiner
dans la seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

*Quel usage on a fait de la Vielle
en France jusqu'au commence-
ment du dix-septième siècle.*

CE seroit se donner des
soins inutiles, que de fai-
re des recherches sur l'usage
de la Vielle en France anté-
rieurement au onzième siècle.
Les guerres, les incursions des
Barbares, les révolutions ar-
rivées dans la Monarchie,
mille autres causes encore

dont on trouve le détail dans les Historiens, avoient plongé dans l'oubli la Musique & les autres Arts. Ce qui peut même avoir encore contribué à éteindre (pour ainsi dire) le goût de la Musique jusqu'à ce tems-là, c'est que les notes se marquoient alors avec les mêmes caractères ou lettres que les Grecs avoient inventées pour distinguer les différens tons de la Musique, & cela sans le secours des lignes ou barres dont on se sert aujourd'hui pour marquer les intervalles des Tons: ce qui faisoit que la Musique étoit seulement une espèce d'écriture Grecque composée de signes ou caractères mystérieux qui étoient

connus de très-peu de personnes dans les tems d'ignorance qui précéderent le onzième siècle. Mais en l'année 1028, un Moine Bénédictin nommé *Guy* surnommé d'*Arezzo* du nom d'une Ville d'Italie où il étoit né, rendit six Tons de la Musique plus faciles à retenir, en leur donnant les noms des premières syllabes de chaque demi vers du commencement de l'Hymne de Saint Jean, dont chaque demi vers commençoit apparemment d'un ton plus haut que le précédent; ce qui fit que les six Tons que nous nommons aujourd'hui, *Ut, Re, Mi, Fa, Sol, La*, prirent leur dénomination de cette première

strophe de l'Hymne de Saint Jean , *UT queant laxis Resonare fibris , Mira gestorum , Famuli tuorum , Solve polluti Labii reatum.* Ce fut d'après ces dénominations que Guy d'Arezzo arrangea un systême de Musique auquel il donna le nom de *Gamme* ; parce qu'en inventant ces notes & en y joignant les lettres de l'alphabet qui les précèdent encore aujourd'hui dans la *Gamme* pour coter les tons ou intervalles , il ajoûta un *G* , ou le *Gamma* des Grecs , pour faire connoître (comme le dit Furetiere) que les Grecs avoient été les Inventeurs de la Musique. D'autres ont prétendu que Guy d'A

24 *Dissertation historique*
rezzo donna à son systême le
nom de *Gamme*, & qu'il ajoû-
ta le *G* ou *Gamma* des Grecs,
parce que son nom commençant par
cette lettre, il étoit bien aise de mar-
quer à la posterité qu'il étoit l'*In-*
venteur de cette nouvelle maniere,
ce sont les termes de Sébastien
de Brössard dans son *Diçtionnai-*
re de Musique page 139. Quoi-
qu'il en soit, cette *Gamme* à
laquelle on donna le nom de
Guidonienne du nom de Guy
d'Arezzo son Auteur, fut auf-
si appellée *Main harmonique*,
parce que Guy d'Arezzo se
servit d'abord de la figure
d'une *Main* pour expliquer sa
Gamme. Ce sçavant Bénédic-
tin ne borna pas là ses décou-
vertes & son systême pour fa-
ciliter

ciliter l'étude de la Musique ; il inventa aussi les notes quarrées, telles que celles dont on a coutume de se servir pour le Plain-chant. Mais comme ces notes étoient faites l'une comme l'autre, & que par conséquent elles n'auroient pas distingué les différens Tons ; il inventa quatre lignes ou barres tirées parallèlement à égales distances, l'une sous l'autre, & moyennant lesquelles les notes mises en montant depuis la ligne d'en bas jusqu'à celle d'en haut, indiquoient qu'elles montoient d'un, de 2, de 3, & ainsi des autres jusqu'au sixième Ton : Ces quatre lignes sont les mêmes dont on se sert

26 *Dissertation historique*
encore pour le Plain-chant.
Enfin Guy d'Arezzo inventa
aussi la distinction du B - mol
au B-quarre, & les trois Clefs
de G-re-sol, C-sol-ut, & F-ut-fa,
relativement à son système &
à sa Gamme.

La Méthode inventée par
Guy d'Arezzo en l'année
1028, facilita tellement l'étu-
de de la Musique, que cet Art
reprit un peu de faveur dans
l'esprit des François vers le
milieu du onzième siècle. A-
lors le Royaume de France
ayant pris une nouvelle for-
me, & la plûpart des Sei-
gneurs s'étant rendus assez
puissans pour tenir chacun
une petite Cour dans leurs
Duchez, Comtez ou Baro-

nie; on vit paroître en France plusieurs troupes de Ménestriers & Chanfonniers qui alloient mettre à profit leurs talens dans les Cours des Princes. Fauchet dans son Livre *sur la Langue & Poësie Françoisse*, Chapitre 8, explique ainsi l'entrée de ces Musiciens en France: *Or est-il certain, dit il, que bien-tôt après la division de ce grand Empire François en tant de petits Royaumes, Duchez & Comtez: au lieu de Poëtes commencèrent à se faire connoître les Trouverres & Chanterres, Conteours & Juggleours, (a) qui sont Trouveurs, Chantres, Conteours, Juggleours, ou Juggleurs, c'est-à-dire,*

(a) C'est ce qu'on a nommé en Provence TROUBADOURS.

*Menétriers chantans avec la Viole (a) ; les uns desquels composoient, comme les Trouveurs ou Conteurs ; les autres chantoient les Inventions d'autrui, comme les Chanterres & les Jugeours Ces Trouveurs donc & Chantres ayant affaire l'un de l'autre, s'accompagnoient volontiers, & afin de rendre leurs Inventions & Mélo-
dies plus plaisantes & agréables, venoient aux grandes Assemblées & Festins donner plaisir aux Princes rapportans de grandes récompenses des Seigneurs qui bien souvent leur donnoient jusqu'aux Robes qu'ils avoient vêtues, & les-*

(a) Il faut lire *Vielle* au lieu de *Viole*, que Fauchet n'a mis que parce qu'il a crû que ce qu'on nommoit alors *Vielle* étoit la *Viole* ou le *Violon* ; en quoi je ferai voir qu'il s'est trompé.

quelles ces Fongleurs ne failloient de porter aux autres Cours, afin d'inviter les Seigneurs à pareille libéralité.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut dès ce tems-là que la Vielle commença à être cultivée en France & même en Italie: car un Auteur qui brilloit en l'année 1086 dans le Royaume de Naples, parle de cet instrument en des termes qui en font l'éloge. Cet Auteur est un Moine du Mont-Cassin, nommé Constantin & surnommé l'*Affriquain* (a), parce qu'il étoit né à Carthage: Ce Religieux en parlant dans un

(a) *Constantinus Africanus Lib. 1. de Morbor. curat. C. 16. De stupore mentis.*

30 *Dissertation historique*
de ses Traitez de Médecine,
de tous les différens remédes
qui peuvent contribuer au ré-
tablissement de la santé, re-
commande, entr'autres cho-
ses, que l'on fasse entendre au
malade le son de divers inf-
trumens, tels que la Trom-
pette, la Vielle, & autres
semblables; *ante infirmum dul-*
cis sonitus fiat de musicorum gene-
ribus, sicut Campanula, Vidula,
Rota & similibus. La Vielle é-
toit donc alors nommée en La-
tin *Vidula* ou *Vitula*, ainsi qu'il
est aisé de s'en convaincre par
le témoignage de plusieurs Au-
teurs cités dans le Glossaire de
du Cange sur le mot *Vitula*,
où l'on rapporte entr'autres
la définition qu'*Ugutio & Joan.*

nes de Janua (a) donnent de la Vielle en ces termes, *Vitula* (est) *quoddam instrumentum musicum, unde Vitulari, cum Vitula cantare.* Un Poëte Normand nommé *Geoffroy de Vine-Sauf*, qui brilloit sous le regne de *Richard I.* en l'année 1190, en définissant plusieurs Instrumens tels que les brillantes *Cymbales*, la douce *Flute*, les *Guithares* qui excitent le sommeil, & autres qui peuvent former une *symphonie bien concordante*, parle de la *Vielle* comme d'un instrument qui excite la joye. (b)

Cymbala præclara, concors symphonia, dulcis

Fistula, somniferæ Citharæ, Vitulæque jocosæ.

(a) *Joannes de Janua* Religieux Dominiquain.

(b) *Galfridus de Vino Salvo in Poët. MS. de coloribus Reticis.*

Il n'est pas étonnant après cela que, dès la fin du onzième siècle, Constantin l'Africain ait mis la Vielle au rang des instrumens les plus capables de contribuer au rétablissement de la santé. C'est sans doute par cette raison que pendant toute la durée du douzième siècle on fit entrer la Vielle dans les Concerts des plus grands Princes de ce tems-là. Mais que ce soit par principe de santé, ou seulement par goût pour cet instrument; il est certain que ceux qui excelloient alors dans l'art de jouer de la Vielle, furent recherchés avec empressement dans les Cours les plus brillantes: En voici plusieurs exemples.

qui serviront en même tems à faire connoître les noms des plus célèbres Joueurs de Vielle de ce tems-là.

Le premier se nommoit *Jonglet* : il vivoit dans le treizième siècle. Fauchet * qui a parlé de lui dans son *Histoire des Poëtes François*, nous le représente comme un *Ménétrier* fort renommé & principal en ce *Métier*. Le même Auteur nous apprend que l'Empereur Conrad tenant sa Cour à Mayence, témoigna une estime plus particulière pour Jonglet que pour tous les autres célèbres Musiciens qui se trouvèrent en foule à sa Cour. Jonglet avoit

(a) Fauchet, des Poëtes François, Art. 84.

d'ailleurs le talent de chanter non-seulement les Chanfons courantes , mais encore des especes d'Histoires de ce tems-là mises en vers , & qu'il accompagnoit sans doute avec sa Vielle. C'est ce que l'on peut conclure d'un passage tiré d'un ancien Roman connu sous le nom de *Guillaume de Dole* , dans lequel l'Auteur , en parlant du Prince dont Jonglet étoit Musicien , dit :

Un sien Vielor qu'il a
Qu'on appelle accort Jonglet
Fit appeller par un Varlet :
Il est sage & grant apris ,
Et s'avoit oy & apris
Mainte Chanfon & maint biau Conte.

Il parut à peu-près dans le même tems un autre célèbre Jouëur de Vielle , dont il est

aussi parlé dans le même Ouvrage de Fauchet. Ce Jouëur de Vielle se nommoit *Colin Muset*, & il composa plusieurs Chanfons dont il nous reste quelques fragmens dispersés dans les Auteurs. Dans un de ces fragmens, *Colin Muset* nous apprend lui-même qu'il fréquentoit les Cours des Princes; & dans un autre il parle de la Vielle dont il se servoit pour accompagner ses chants.

Jalay ali (dit-il) el Praélet
O tot la Vielle & l'archet,
Si li ai chanté le Muset.

Je ne sçai pas à propos de quoi le sçavant Fauchet qui rapporte ces trois Vers de *Colin Muset*, a prétendu, à l'occasion de ce mot *Arche*, qui

36 *Dissertation historique*
est à la suite du mot *Vielle* dans
le second Vers , que la *Vielle*
étoit la même chose que le
Violon , (alors appelé *Rébec*)
que tient à la main une figure
qui est au côté droit du Portail
de l'Eglise de Saint Julien des
Ménétriers à Paris. Le senti-
ment de Fauchet me paroît fa-
cile à écarter : car cette figure
ne représentant point Colin
Musset , on n'en doit rien con-
clure par rapport à lui : Quo-
ique cette figure tienne un *Vio-*
lon , cela n'empêche pas que
Colin Musset ne jouât de la
Vielle. Secondement , si le
Violon étoit alors nommé *Re-*
bec (comme Fauchet nous
l'apprend lui-même) il s'en-
suit que la *Vielle* étoit un in-

Instrument distinct du Rébec ;
puisque d'ailleurs les termes
dont les Auteurs Latins du mê-
me siècle se sont servis pour dé-
finir la Vielle, nous font suf-
fisamment connoître que cet
instrument n'étoit pas le Vio-
lon. J'ajouâterai à toutes ces ci-
tations celle d'Odo ou *Eudes* *
qui, en faisant la description
d'un Concert, parle de la Viel-
le comme d'un instrument
propre à exécuter les chants
Lyriques, *Lyricis que Viella*
contendunt odis. Troisièmement,
ce qui empêche qu'on ne puisse
croire que la Viole ou le Vio-
lon ne fussent alors nommés

* *Odo de varia Ernesti Ducis Bavariae For-
tuna, apud Marten. Tom. 3. Anecd. Col.*
215.

Vielles ; c'est que quand les Auteurs de ce tems-là veulent parler d'une *Viole* , ils nomment cet instrument *Viole* & non pas *Vielle* , & j'en ai pour garands ces deux Vers du Roman manuscrit de *Gerard de Vienne*.

Par le Palais vont grant joye menant
Li uns viole , li un conte Romans.

Il ne reste donc plus qu'à répondre à la difficulté tirée de l'*Archet* , & la solution de cette difficulté ne me peine pas beaucoup l'imagination. En effet , les Vers ci-dessus cités de la *Chançon de Colin Mufet* , ne nous indiquent point que l'*Archet* fût une dépendance de la *Vielle* de ce tems-là : *Colin Mufet* qui jouoit de la

Vielle, jouïoit peut-être encore d'un instrument à archet ; il prend l'un & l'autre pour aller chanter, j'allay a li el Praélet
o tot la Vielle & l'archet, si li ai
chanté le Muset ; & alors le mot
Archet aura été mis pour signi-
fier l'instrument à archet, sui-
vant la méthode des Poètes
qui prennent la partie pour le
tout. Secondement, le terme
d'*Archet* qu'il employe pour
faire sa rime, peut bien con-
venir à la Rouë ou à la Mani-
velle qui sont véritablement
l'Archet de la Vielle, & qui
sont faits l'un & l'autre en
Arc. L'Archet dont Colin
Muset parle dans sa Chançon,
est vraisemblablement l'arçon
dont il est parlé à l'occasion

40. *Dissertation historique*
de la Vielle, dans le Roman
d'Alexandre de Paris en ces
termes :

Un tient une Vielle, l'Arçon fu de Sa-
phir.

Comment voudroit-on qu'un Archet (tel que nos Archets de Violon) fût fait avec une pierre aussi précieuse que le Saphir ? Nos Grammairiens François * conviennent tous que par le mot *Arçon* on entend ordinairement le pommeau ou petite poignée de cuivre qui est élevée au-devant d'une selle de cheval : D'où je conclus que l'*Arçon de Saphir* signifie que le pommeau ou la poignée qui est au bout de la :

* Furetière, Dictionnaire, au mot
Arçons.

Manivelle de la Vielle, étoit de Saphir, ce qui n'est pas impossible. Or il est sans difficulté que le mot *Archet* est souvent synonyme avec celui d'*Arçon* ; car on nomme également *Archet* ou *Arçon* un outil dont les Orfèvres & Serruriers se servent pour faire mouvoir en rond une espece de Tour où ils polissent leurs ouvrages : Nous trouvons de même dans le Roman d'Ogier (composé à peu près dans le même tems par le Poëte Adenez) qu'il est fait mention de *Vielles* dont l'*Arçon* étoit d'*acier*. Or l'on n'a jamais vû que des Archets de Violon fussent de saphir ou d'*acier* : au contraire, les Manivelles de *Vielles* peuvent

être d'acier, & la poignée de saphir; d'où je tire deux conséquences: la première, que le terme d'*Archet* qui est dans la Chançon de Mufet, ne prouve pas que la Vielle d'autrefois fût le Violon d'aujourd'hui; & la seconde est, que l'*Archet* dont parle Colin Mufet n'étoit autre chose que la Manivelle de sa Vielle.

Il résulte de tout cela qu'on jouoit alors d'une Vielle véritable qui n'étoit pas la même chose que le Violon. La Vielle étoit nommée par les uns *Vielle*, & par les autres, *Cyfonie*, *Cyfoine*, *Sanfoigne* ou *Chamfogne*, & cet instrument étoit ordinairement associé avec la Harpe dans les Concerts

de ce tems-là. On trouve dans un Poëme intitulé *Le Vœu du Paon*, composé dans le treizième siècle, ces termes :

Harpes & Cifonies sonner & retentir :

Et à l'occasion des mêmes Instrumens, il est dit dans le Roman manuscrit intitulé *Philippe de Macedoine*,

D'Harpes, de Vielle apprist :

Et on lit aussi dans le Roman manuscrit du *Renard* :

Harpes y sonnent; & Vielles
Qui font les mélodies belles.

La Vielle dont on jouoit dans le douzième siècle & dans ceux qui l'ont suivi, est donc la même Vielle dont on joue encore aujourd'hui, excepté

qu'elle n'étoit point montée sur des corps de Luth ou de Guithare, & qu'elle étoit faite comme les Vielles de Normandie dont se servent encore à présent les gens du même Peuple. En un mot, la Vielle qui faisoit alors les délices des Cours des Princes, est la même Vielle dont nous allons voir les plus grands Seigneurs de France faire leur principal amusement pendant la durée du treizième siècle.

En effet, nous ne devons plus douter que la Vielle n'ait été fort en vogue sous le Règne de Philippe-Auguste; puisque dans le Roman composé en ce tems-la par Alexandre de Bernay, il est parlé d'une *Vielle*

dont l'Arçon ou Manivelle fut de saphir. Nicolas de Bray, * en parlant d'une fête qui se donna sous le Règne de Louis VIII. dit que les Comédiens firent leur entrée sur le Théâtre au doux son de la Vielle, & de plusieurs autres Instrumens parmi lesquels étoit le Sistre.

Occurrunt Mimi, dulci resonante Viella,
Instrumenta sonant, non fistrum defuit
illic.

Ce qui achève de faire connoître que la Vielle tenoit le premier rang dans les Concerts de ce tems-là.

Mais cet instrument acquit encore un nouveau degré de faveur sous le regne de S. Louis. Tous les Historiens (sans ou-

* *Nicolaus de Braya, in Ludovic. 8.*

blier le Sire de Joinville) nous apprennent que ce saint Roi prenoit souvent dans sa jeunesse le plaisir innocent de la Musique : & dans les petits Concerts dont la Reine Blanche se servoit pour l'amuser, la Vielle n'étoit pas sans doute oubliée, puisque cet instrument étoit alors fort à la mode. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le *Tournoyement d'Ante-Christ*, (qui est un Roman composé au commencement du règne de S. Louis,) l'Auteur place la Vielle dans un Concert, comme l'instrument dont les Jongleurs se servoient pour accompagner les Chançons, & pour animer la Danse.

Quand les Tables ôtées furent
Cil Jugleurs in Pies esturent :
Sont Vielles & Harpes prises
Chansons , sons , lais , Vers & Reprises ,
Et de Geste chanté nos ont. *

La Vielle étoit donc alors un instrument dont on se servoit pour accompagner les voix , aussibien que pour animer & caractériser les Gestes des Pantomines. Mais ce qui marque le grand usage que l'on faisoit de cet instrument & l'estime où il étoit ; c'est que nous allons voir dans le commencement du même Règne la Vielle faire l'amusement d'un des plus puissans Princes de ce tems-là , & devenir la ressource d'un illustre Amant rebuté.

* Fauchet de la *Langue & Poésie Française* , Chap. 8.

On devine aisément que le Prince dont je veux parler est *Thibaut Comte de Champagne*, à qui les Historiens & une constante tradition attribuent une violente passion pour la Reine Blanche mère de Saint Louis: Les mêmes Historiens nous apprennent que Thibaut ne fut pas heureux dans ses amours, & que cette vertueuse Princesse n'y répondit que par beaucoup d'insensibilité, quelque intérêt qu'elle eût de ménager ce Prince qui étoit alors très-puissant. Il n'est pas de mon sujet d'entrer ici en dispute avec un Auteur * qui

* Voyez les Dissertations de M. l'Evêque de la Ravalière insérées dans les *Mercuries de France* de la fin de l'année 1739, & dans ceux de l'année 1740.

vient de proposer tout récemment un système tout contraire à celui des Historiens & de la Tradition, en soutenant que ce n'étoit point la Reine Blanche qui étoit l'objet de l'amour de Thibaut. Que ce fût la Reine Blanche, ou toute autre personne qui excitât la tendresse de Thibaut ; il est certain que tout le fruit que ce Prince retira de sa constance, fut une mélancolie qu'il ne pouvoit calmer qu'en jouant de la Vielle, & en mêlant au son de cet instrument les chansons plaintives que sa passion lui dictoit. Ce trait d'Histoire (si honorable à la Vielle) nous a été transmis par la

50 *Dissertation historique*
Chronique de Saint Denis * ; &
dans le Manuscrit de cette
Chronique qui est à l'Abbaye
de Saint Germain des Prez ,
on lit ces termes : *Et pour ce que*
profondes pensées engendrent mélancolie, li (Thibaut) fû il loé d'aucuns sages homes , qu'il s'estudiaist en biaux son de Vielle & en doux chants de Vielle délitable : si fist entre li & Gaces Brulés les plus belles chansons , & les plus délitables & mélodieuses qui fussent oncques oyés. Thibaut de Champagne a donc été un célèbre Joüeur de Vielle : entre lui & un Poëte de ce tems-là nommé

* *Chronique de Saint Denis* manuscrite de la Bibliothèque de Saint Germain des Prez , N^o. 1462 , sur l'année 1234. Voyez aussi Fauchet de la *Poësie Francoise* , Chap. 16.

Gaces Brulés , ils composèrent un grand nombre de chansons dont la plus grande partie s'est conservée & existe encore aujourd'hui en manuscrit dans la Bibliothèque du Roi : on en trouve aussi plusieurs copies dans les Cabinets des Sçavans. La note que j'ai tirée de la Chronique de S. Denis, m'ayant porté à croire qu'il seroit peut-être parlé de la Vielle dans les chansons de Thibaut , j'en ai parcouru la plus grande partie dans l'espérance d'y trouver quelques couplets où il fût parlé de cet instrument : Mais il n'en est pas dit un seul mot dans tout ce que j'ai lû, & il y a apparence que Thibaut n'avoit pas composé ces chansons pour

la Vielle , mais qu'il se servoit seulement de cet instrument pour accompagner les chansons plaintives qu'il faisoit pour sa *Blonde couronnée* , Car c'est ainsi qu'il nomme souvent la Reine Blanche *. La seule observation que les chansons de Thibaut me fournissent par rapport à la Vielle , consiste en ce que les Airs appelés *Vaudewilles* , n'étant point encore connus du tems de Saint Louis , la Vielle servoit à accompagner les airs les plus ten-

* Cette Epithète de *Blonde couronnée* , que l'on trouve dans les Chansons de Thibaut , ne peut guere convenir à d'autre qu'à la Reine-Blanche ; & je crois que voilà qui répond à toutes les Dissertations contraires , indépendamment de toutes les autres circonstances qui confirment l'ancien systême.

dres : de sorte que l'on faisoit alors de la Vielle le même usage que les Espagnols font à présent de la Guithare.

Quoiqu'il en soit, la Vielle continua d'être très-cultivée sous les Régnes qui suivirent immédiatement celui de Saint Louis. En effet, nous trouvons que sous le Régne de Philippe le Hardy fils de ce saint Roi, il parut en France un Poëte nommé *Adenez*, qui étoit aussi Menétrier, ou (selon le langage de ce tems-là) Menestrel d'Henri Duc de Brabant, pere de la Reine Marie seconde femme de Philippe-le-Hardy. Je crois que la Vielle étoit l'instrument dont jouoit Adenez ; car ce

Poëte Menestrier , en parlant de la Vielle dans un Ouvrage qui nous reste de lui sous le titre de *Roman d'Ogier* , fait mention de cet instrument comme de celui dont on se servoit alors pour accompagner les chanfons. Ce Poëte s'exprime ainsi à l'occasion de Guillaume le Bert d'Orange , & d'Ogier.

Ils viélérent tout doi d'une Chanfon
Dont les Vieles érent Targe ou Blazon
Et brant d'Acier estoient li Arçon.

Ces trois Vers sont d'autant plus remarquables , qu'ils servent à nous instruire de deux faits très-interessans par rapport à la Vielle. Le premier est qu'alors on avoit tant de goût pour cet instrument , qu'

on embellissoit les Vielles par des Armoiries ou *Blazons* que l'on faisoit peindre ou incrufter dessus ; le second , est que ces termes *Arçon d'acier* confirment ce que j'ai dit plus haut en parlant de Colin Mufet , & nous apprennent aussi que du tems de Philippes le Hardy les Manivelles ou *Arçons* de Vielles étoient d'acier , ce qu'il faut entendre d'un fer bien poli. Voilà qui prouve suffisamment le grand usage que l'on fit de la Vielle pendant tout le treizième siècle , & le rang distingué que cet instrument tenoit alors dans la Musique & les Concerts.

Si le quatorzième siècle ne nous fournit pas un grand

nombre de découvertes sur la Vielle , il contient du moins des époques remarquables sur les progrès de la Musique en général. On a pû remarquer par tout ce que j'ai dit en parlant du renouvellement de la Musique par Guy d'Arrezo , que malgré toutes les Inventions de ce sçavant Bénédictin, il manquoit encore beaucoup de choses à la perfection de son systême. On ne connoissoit pas (par exemple) une différente valeur aux notes , & elles avoient toutes une même valeur de même qu'une figure égale. Ce ne fut que vers le milieu du quatorzième siècle , c'est-à-dire vers l'année 1350 , (& sous le Règne du Roi Jean)

qu'un nommé *Jean de Meurs* trouva le moyen de distinguer les valeurs inégales des notes par les différentes figures de rondes , de noires , de croches , de doubles croches , & autres qu'il imagina. Cette invention rendit l'usage de la Musique plus facile , en apprenant la manière de caractériser la variété des mouvemens & de l'expression.

Pour ce qui est de la Vielle , je ne vois pas que les progrès de la Musique pendant le quatorzième siècle , aient beaucoup influé sur cet instrument. Je trouve seulement dans la *Chronique manuscrite de Bertrand du Guesclin* , citée par du Can-

58 *Dissertation historique*
ge , * que deux Menétriers
d'un Roi de Portugal jouïoient
d'un instrument nommé *Chifonie* , instrument qui étoit pen-
du au col avec une fangle , in-
strument dont (suivant ce ma-
nuscrit) on jouïoit alors en
France & en Normandie ; &
dans cette description l'on
n'aura pas de peine à reconnoî-
tre la Vielle. Le Poëte , en
parlant de ces deux Mené-
triers , dit :

Et s'avoit chacun deux après luy un ser-
gent

Qui une chifonie va à son col portant
Et li d'eux Menestriers se vont appareil-
lant

Tous deux devant le Roy se vont chifo-
niant.

Ensuite le Poëte nous ap-

* Du Cange dans son Glossaire sur le
mot *Symphonie*.

prend que Mathieu de Gournay, qui étoit alors avec le Roi auquel il parloit de quelque affaire importante, supportoit impatiemment cette Musique.

Et Mathieu de Gournay les va apperche-
vant

Et les Chifonieux à loy priser tant,
Et en son cœur alloit moult durement
gabant.

Le Poëte nous apprend après cela que le Roi plus occupé de cette Musique que des affaires de Mathieu de Gournay, lui demanda son sentiment sur ces deux Musiciens, aprèsqu'ils eurent fini de jouer,

Et li Royx lui a dit après le jeu laissant;
Et que vous semble, dit-il, sont-ils bien
suffisant ?

A quoi Mathieu de Gour-

Cvj

nay , impatienté de cette question & maudissant les Symphonistes , fait une déclama-
tion contre la Vielle en ces
termes :

Dist Mahieu de Gournay , ne vous irai
celaut ,

Ens ou pays de France & ou pays Nor-
mant ,

Ne vont tels instrumens , fors aveu-
gles portant ?

Ainsi vont li aveugles & ly Povres
truant

De si fais instrumens li Bourgeois ef-
battant ,

En l'appella depuis un instrument
truant :

Car ils vont d'huis en huis leur instru-
ment portant

Et demandent leur pain.

Ces Vers nous fournissent
une source abondante de ré-
flexions au sujet de la Vielle ;
ils servent , premièrement , à
donner une nouvelle réponse

contre le sentiment de plusieurs personnes qui entreprendroient de soutenir que la Vielle dont on jouëoit alors , n'est autre chose que le Violon d'aujourd'hui. Tout le passage que l'on vient de citer , caractérise la Vielle à ne pas s'y méprendre , & d'une manière capable de lever tous équivoques : L'instrument suspendu *au col* , comme les gens du peuple tiennent encore aujourd'hui la Vielle suspenduë à une fangle passée au col : L'instrument dont on jouë beaucoup dans le *pays Normand* , qui étoit dès ce tems-là le centre de la Vielle : L'instrument dont se servent les *Povres aveugles* : En voilà plus qu'il n'en faut pour

caractériser la véritable Vielle , & pour faire voir que celle dont on jouïoit alors étoit bien la même que celle que nous connoissons. Secondement , les Vers que je viens de citer , nous donnent lieu de penser que c'est à peu-près dans ce tems-là (c'est-à-dire dans le quatorzième siècle) que les Aveugles & les Pauvres commencèrent à jouer de cet instrument pour gagner leur vie ; & cette invention leur vint sans doute de l'accueil favorable dont on avoit vû que plusieurs Princes avoient honoré les Joueurs de Vielle , lesquels s'en retournoient toujours chargez de présens. Quoiqu'il en soit , cet instrument

Étant tombé entre les mains des Pauvres , il perdit un peu de son crédit , & on l'appella depuis (comme dit le Poëte) *un instrument truant* , c'est-à-dire , l'instrument des Pauvres. Il arriva donc alors à la Vielle ce qui arrive à la plûpart des choses dont l'usage est arbitraire & qui dépendent du goût : aussi-tôt que le commun du peuple les adopte & les met à son usage , les gens de condition , ou ceux qui veulent les imiter , s'en dégoûtent. Il y a très-peu d'années qu'une personne d'un état honnête n'auroit pas osé jouer du Violon. Cet instrument a depuis quelque tems repris faveur dans l'esprit du Public ; & l'espèce

64 *Dissertation historique*
de mépris où le Violon étoit
tombé , n'a jamais pû porter la
moindre atteinte à son mérite.

La Vielle ne commença
donc à se décréditer dans le
quatorzième siècle , que parce
que les Pauvres ayant remar-
qué que cet instrument plai-
soit beaucoup , imaginèrent
de s'en servir pour gagner leur
vie. Mais plus cet expédient
leur réussit , plus les gens de
Cour négligèrent la Vielle. En
effet , je ne trouve plus qu'il
soit parlé de cet instrument
avec éloge ni même avec esti-
me par les Auteurs du quinz-
ième siècle. Philippe de Commi-
nes * en parle seulement pro-

* Comm. Liv. 6. Chap. 3. & Liv. 17.
Chap. 15.

verbialement en employant l'expression *accorder toutes ses Vielles*, comme nous disons à présent en proverbe *accorder ses Flutes*. Cela prouve du moins que l'on jouïoit toujours beaucoup de la Vielle dans le quinzième siècle; mais que cet instrument fut alors plus cultivé par les gens du peuple, que par ceux d'un état plus relevé. Ce qui contribua peut-être encore à rendre la Vielle purement populaire, c'est qu'il y a grande apparence que ces Aveugles & ces Pauvres jouïoient très-mal de cet instrument, & n'y mettoient point l'art & la science dont il avoit été accompagné quand il étoit entre les mains de Jonglet, Colin Mu-

set, & les autres qui étoient en même tems Poëtes & Comédiens. Je trouve cependant que dans le quinzième siècle la Vielle n'étoit pas seulement cultivée en France, mais qu'elle étoit aussi d'un grand usage en Espagne, & principalement en Catalogne; Car dans le Roman de *Tirant le Blanc* composé en Langue Catalane, & imprimé vers la fin du quinzième siècle, l'Auteur emploie ces termes *Mija Vivela* pour signifier *ma Vielle*: ce qui fait voir que cet instrument étoit répandu dans les principales Cours de l'Europe, dès la fin du quinzième siècle.

Pour ce qui est du seizième siècle, je ne sçai que penser au

fujet de la Vielle pendant tout ce tems-là ; car je ne trouve point d'Auteurs qui ayent parlé de cet instrument depuis l'an 1500. jusqu'à l'année 1600. Je serois cependant fort étonné que la Vielle eût cessé d'être cultivée dans le tems où l'on composa les premiers *Vaudevilles*, qui sont les airs qui conviennent le mieux à cet instrument. Les Auteurs prétendent que ce fut *Olivier Basselin* Foulon d'un Bourg appelé *Vaudevire* sur la Rivière de Vire en Basse-Normandie, qui fut l'Inventeur de ces sortes de chansons appellées *Vaudevilles*, & que l'on nommoit alors *Vaudevires*, du nom du Bourg où demeuroit Basselin. D'autres

68 *Dissertation historique*
prétendent que ces sortes de
Chançons tirent leur nom de
Vaudevilles, * de ce qu'on les
chantoit dans le Vau ou la Val-
lée de Vire, & de ce que les
mêmes Chançons se répandi-
rent ensuite dans les Villes où
on les chanta aussi dans les
Vaux ou *Vallées*, c'est à-dire,
dans les Places publiques.
Quoiqu'il en soit, comme ces
sortes de Chançons prirent
naissance en Normandie, où
l'on cultivoit beaucoup la
Vielle pendant le seizième sié-
cle, & même longtems aupa-
ravant; il y a lieu de présu-
mer qu'aussi-tôt après l'inven-
tion des *Vaudevires* ou *Vaude-*

* Coulon, *des Rivières de France*, Tom.
I. Bourgueville dans ses *Antiquités de la*
ville de Caën.

villes , la Vielle fut employée à exécuter ces fortes d'airs & à en accompagner les paroles ; surtout étant certain que cet instrument a une propriété particulière pour l'exécution des Vaudevilles & des airs composez dans le même genre. D'ailleurs, la Vielle est si propre à jouër les airs que nous connoissons sous le titre d'*Anciens Noëls* , que je me persuaderai difficilement que cet instrument n'ait pas été employé dans les Balets de François I. de Henry II. & de Charles IX, pour lesquels on prétend que les airs des Anciens Noëls avoient été composés.

Au reste , il faut bien que la Vielle ait été très-cultivée

& même fort estimée sur la fin du seizième siècle , puisqu'il nous reste de ce tems-là un Monument infiniment précieux pour ceux qui s'intéressent à l'instrument dont nous parlons. Ce Monument est une ancienne Vielle que plusieurs personnes prétendent être celle du Roi *Henry IV*, & que je crois plutôt être celle d'*Henry III*. Cette Vielle a passé en la possession de Monsieur le Chevalier de Mesmon Ecuyer ordinaire du Roi en sa grande Ecurie : Voici de quelle manière ce monument est parvenu jusqu'à lui. Mademoiselle de Mesmon sa sœur ayant envie d'avoir une Vielle , fut pour en choisir

une chez un Luthier de Paris nommé *Hurel*, qui lui en montra plusieurs qu'elle trouva trop grandes. Alors *Hurel* lui montra une petite Vielle qu'il lui annonça sous le titre de *Vielle d'Henry IV*. Ce Luthier ajoûta qu'il avoit entendu dire que cet instrument avoit été fait pour servir dans un Balet donné par *Henry IV*, & dans lequel on avoit mis une Entrée de six Vielleux tenans chacun une Vielle, dont celle-ci est la seule qui soit restée. Si cette tradition n'avoit eu d'autre témoignage que celui du Luthier, elle ne seroit pas digne de former une époque dans une Dissertation Littéraire : Mais l'instrument portoit a.

vec lui son certificat d'antiquité, & des signes qui prouvoient incontestablement qu'il avoit appartenu à un *Henry* Roi de France. Premièrement, les Vers ont tellement rongé plusieurs pieces de cette Vielle, qu'il n'est pas possible de douter qu'elle ne soit très ancienne. Son antiquité paroît encore par le goût & la nature d'un très-beau travail qui a existé sur cet instrument, & dont on voit encore de très-beaux restes : Une partie de ce travail consiste en ce que, sur la table de cette Vielle, on a peint une Chasse d'Animaux, le tout orné d'une Campanne en façon de broderie qui fait le tour de l'instrument. Les deux rosettes

tes percées à jour qui servent à faire sortir le son par les deux coins d'en haut de la table , sont dessinées en façon de couronnes de laurier entremêlées de Rozes : les couronnes sont enluminées de verd, & les roses enluminées de rouge. Deux circonstances prouvent que cette Vielle a appartenu à un Henry Roi de France ; la premiere, est qu'en plusieurs endroits de la table & derrière la baze , on voit de grandes H couronnées de France ; la seconde , est que derrière la base & sur le cerceau qui couvre la rouë , on voit en deux endroits les Armes de France à champ d'azur entourées , l'une du seul Collier de l'Ordre de Saint Mi-

74 *Dissertation historique*
chel, & l'autre d'un semblable
Colier au-dessus duquel on a
gravé celui de l'Ordre du Saint-
Esprit. Cette dernière circon-
stance ne laisse pas lieu de dou-
ter que cette Vielle appartene-
noit au Roi Henry III. : Il est
à présumer qu'elle étoit pres-
que finie ou entièrement ache-
vée, lorsque ce Roi institua
l'Ordre du Saint-Esprit en
l'année 1579; mais que la Fê-
te à laquelle cet Instrument
étoit destiné, n'ayant été exé-
cutée qu'après l'Institution de
l'Ordre du Saint-Esprit, on
ajôta le Colier de cet Ordre
à celles des deux Armes de
France qui étoient gravées &
peintes derrière la baze de l'In-
strument, n'y ayant pas eu

apparemment assez de place pour faire la même addition aux Armes de France empreintes sur le cerceau qui couvre la rouë. Or , il est sans difficulté que si la Vielle en question n'eût été faite que du tems d'Henry IV , & pour ce Roi ; non-seulement il n'y auroit pas à l'une des deux Armes de France le seul Colier de Saint Michel , mais il y auroit aussi les Armes de Navarre jointes à celles de France. D'ailleurs Henry IV. ayant été élevé & ayant passé la plus grande partie de sa vie dans les troubles & les dangers ; il n'y a pas apparence qu'il ait jamais eu beaucoup de goût pour la Musique & pour tout ce qui peut y a-

voir rapport , & les Historiens ne disent pas qu'il y ait eu beaucoup de divertissemens sous son Règne. C'est au contraire un fait notoire qu'Henry III. (quoiqu'il ait eu un Règne assez agité) donnoit dans différens amusemens dont on peut voir le détail dans les Historiens. Plusieurs autres circonstances concourent encore à me confirmer de plus en plus dans la persuasion où je suis que la Vielle en question est celle d'Henry III: Mais il me paroît inutile d'insister plus longtems sur un Point que je crois suffisamment démontré. Au reste , de ce que cette Vielle appartenoit à Henry III , je ne crois pas

qu'on doive en conclure que ce Roi jouïoit de cet Instrument. C'étoit autrefois l'usage que les Princes & les Seigneurs fournissoient les Instrumens aux Musiciens qu'ils employoient ; & c'est sans doute en conséquence de cet usage, que le Roi Henry III. fit faire la Vielle en question pour le Musicien qui en devoit jouer dans le Ballet que ce Prince donnoit. Quoiqu'il en soit, cette Vielle étant parvenue à M. le Chevalier de Mesmon, il la fit examiner par le Sieur Bâton Luthier à Versailles, pour sçavoir si elle étoit bonne & pour y faire raccommoder ce qu'elle pouvoit avoir de défectueux ou d'usé. Le

Sieur Bâton en trouva le corps très-bon, le son très-doux & fort net ; & la principale réparation qu'on y fit , consista à y mettre des touches neuves dans les trous de l'ancien clavier. Il m'a paru que ce clavier avoit contenu originairement trois chanterelles au lieu de deux que l'on met seulement aux Vielles d'à présent ; & pour ce qui est de l'étendue des tons , ils montoient jusqu'au *Mi* d'en haut , c'est-à-dire que le clavier avoit plus d'une octave & demi d'étendue. La personne qui m'a expliqué ces dernières circonstances , m'a encore appris que quand il fut question de raccommoder cet Instrument , il fallut prendre

beaucoup de précautions, attendu que le bois en étoit très-minçe & très-usé : Cette Vielle est aujourd'hui si bien raccommodée, que l'on peut s'en servir comme d'une autre. Mais je ne sçaurois approuver qu'en raccommodant cet Instrument, on ait mis un autre couvercle au clavier, sous prétexte que l'ancien étoit tout vermoulu, attendu que c'est sur ce couvercle que la main porte continuellement. On devoit laisser subsister cet ancien couvercle, quelque usé qu'il fût, car il contenoit sans doute les mêmes peintures & gravûres que l'on voit sur le cercle qui couvre la rouë ; & le frottement des mains de plusieurs siècles

80 *Dissertation historique*
sur ce couvercle du clavier,
n'auroit servi qu'à le rendre
plus précieux. Je ne suis pas
certainement passionné pour
les antiques ; mais je sçai en gé-
néral que la vénérable crasse
de l'antiquité fait souvent le
plus grand prix d'une Médail-
le ou d'un Monument qui fe-
roient de peu de valeur s'ils é-
toient bien nettoyés. Je finis
par cette réflexion tout ce que
j'avois à dire sur la Vielle
d'Henry III. J'ajoûterai seu-
lement que M. le Chevalier de
Mesmon ayant depuis peu fait
raccommoder le clavier de cer-
te Vielle par le Sieur Louvet ;
il l'a présentée à la Reine, à qui
cet Instrument appartient ac-
tuellement. J'ai cru ne de-

voir pas omettre cette Anecdote fondée sur un monument trop honorable pour cet Instrument, pour qu'il me fût permis de la passer sous silence dans un Ouvrage tel que celui-ci. Cette Anecdote est bien digne de terminer l'Histoire de la Vielle jusqu'à la fin du seizième siècle. Il ne me reste plus qu'à parcourir le dix-septième siècle & les commencemens du dix-huitième: c'est ce qui fera la matière de la troisième Partie de cette Dissertation.



TROISIE'ME PARTIE.

De l'usage de la Vielle pendant le dix-septième siècle : Du renouvellement de cet Instrument au commencement du dix-huitième siècle : Noms de ceux qui ont excellé & qui excellent dans l'Art de jouer de la Vielle.

LE commencement du dix-septième siècle ne fut pas favorable aux progrès de l'Instrument dont nous parlons. La Musique ne fleurit pas beaucoup en France sous le Règne de Louis XIII. Cependant l'on trouve dans les anciens Recueils des Chançons de ce tems-là, quelques Airs

qui paroissent convenir à la Vielle : mais je crois que pendant toute la durée de ce Règne , cet Instrument ne fut cultivé que par les gens du menu Peuple.

Les premières années du Règne de Louis XIV. ne me fournissent rien de plus remarquable sur la Vielle ; & cet Instrument demeura vraisemblablement pendant plusieurs années dans le même état où il avoit été sous le Règne précédent. Cependant , la Musique avoit fait de grands progrès en France depuis que *Jean de Meurs* avoit inventé les *Rondes*, les *Balnches*, les *Noires*, les *Croches* & *doubles Croches* vers l'année 1350, pour distinguer la valeur des notes.

Il n'étoit resté depuis ce tems-là que deux corrections à faire au systême de *Guy d'Arezzo* pour rendre l'usage de la Musique plus sûr & plus facile : La premiere, étoit de distinguer les mesures par de petites barres ; La seconde, étoit de lever la difficulté des nuances que l'on étoit obligé d'employer, faute d'avoir un septième ton au-dessus du *La* pour attraper l'octave. Pour ce qui est de la distinction des mesures par de petites barres ; j'avouërai que j'avois cru cette invention très-nouvelle, attendu que j'avois quelque idée d'avoir vû de la Musique qui n'avoit pas cent cinquante ans d'ancienneté, & dont les me-

lures n'étoient point distinguées par de petites barres : Mais comme je ne me mêle point de former des systêmes sur des choses qui n'entrent dans mon sujet que par forme de digression, j'adopterai (quoiqu'avec peine) le sentiment de *Sebastien de Brossard*, qui, en parlant à la page 64 de son *Dictionnaire de Musique*, de l'invention des Notes par *Guy d'Arezzo*, paroît placer la distinction ou séparation des mesures peu de tems après, lorsqu'il dit ; *dans la suite on trouva à propos de les mettre aussi dans les espaces* ; & ce n'est qu'après cela qu'il place l'invention des différentes valeurs des notes par *Jean de Meurs* ; ce qui me paroît

absurde, de faire inventer la séparation des mesures avant la distinction de la valeur des notes, les mesures n'étant séparées que pour fixer encore plus positivement cette valeur, & par une suite même de cette fixation. Mais je n'ai pas une époque assez certaine de la séparation des mesures par des barres ou *espaces*, pour attaquer le sentiment de Brossard.

A l'égard de la seconde correction qui a été faite au système de Guy d'Arezzo, en ajoutant un ton au-dessus du *La* pour attraper l'octave; j'avois toujours cru que l'addition du *Si* (quoique moderne) remontoit toujours à deux siècles. Mais faute d'avoir des con-

noissances plus certaines sur cette matiere, je suivrai le sentiment de *Sebastien de Brossard*, qui, à la page 142 de son Dictionnaire (dont la première édition ne parut qu'en l'année 1703) dit que le *Si* ne fut ajouté que vers le milieu du siècle passé, ce qui se rencontreroit vers l'année 1650 sous le Règne de Louis XIV. Voici les termes de cet Auteur: Comme les sons se trouvent naturellement de sept en sept degrés précisément dans les mêmes intervalles, & peuvent se répéter d'octave en octave, pour ainsi dire à l'infini; on a ajouté vers le milieu du siècle passé, une septième syllabe, sçavoir *Si* aux six syllabes de *Guy Aretin*, qui donne la facilité d'exprimer tous les dé-

88 *Dissertation historique*
grez de l'octave, d'en remplir tous
les intervalles & par conséquent
de faire cette répétition indéfinie,
sans changer, que fort rarement, le
nom à pas une des notes. Cet Au-
teur ne nous indique pas le
nom de l'Inventeur du Si : mais
Furetière * qui paroît aussi re-
garder cette invention comme
très-moderne, dit que celui
qui en étoit l'Auteur se nom-
moit le Maire ; le Si (dit-il)
est une septième note de Musique
ajoutée depuis peu par un nommé le
Maire, aux six anciennes notes in-
ventées par Guy Arétin, Ut, Re,
Mi, Fa, Sol, La, Si, par le
moyen de laquelle on évite l'embar-
ras de l'ancienne Gamme qui se fai-
soit de B mol en nature & de B

* Furetière, Dictionnaire, au mot Si.

quarre : A quoi cet Auteur a-
joute que la jalousie des hommes
est si grande , que trente ans durant,
le Maire a prêché aux Musiciens de
se servir de sa Méthode , & pas
un ne l'a voulu faire ; mais que sitôt
qu'il a été mort, ils l'ont tous suivie.
Plaçons donc l'invention du
Si sous le Règne de Louis XIV,
puisque'il plaît aux Auteurs de
la regarder comme aussi mo-
derne : En tout cas ce systême
ne fut pas longtems sans être
adopté ; car dans les premiers
Opéra qui furent représentés
sous le Règne de Louis XIV.
en l'année 1671, le Si & tout
le systême de leMaires'y trou-
ve observé.

Quoiqu'il en soit, la repré-
sentation des premiers *Opéra* en

France en l'année 1671 ayant augmenté le goût que l'on avoit déjà pour la Musique & pour les Instrumens, il parut successivement deux Personna- ges qui réveillèrent aussi dans l'esprit de la Cour & du Public le goût que l'on avoit eu pour la Vielle. L'un se nommoit *la Roze* : Il n'étoit pas grand Mu- sicien, & la plus grande par- tie de son talent consistoit à jouer les Menuets, Entrées, Contredanses & Vaudevilles de ce tems-là : mais il les jouoit proprement, & de manière qu'on l'entendoit avec plaisir. Il joignoit à ce talent, celui de chanter les Vaudevilles, & de s'accompagner en même- tems avec son Instrument :

Toute la Cour voulut entendre la Roze , & je ne doute pas que la manière dont il jouoit de la Vielle n'ait contribué à former dès lors un grand nombre de partisans de cet Instrument. Peu de tems après on vit paroître un autre Jouëur de Vielle qui s'acquit encore plus de réputation : Celui-ci se nommoit *Janot* : Il jouoit (dit-on) avec beaucoup d'agrément les Contredanses & autres Airs de ce tems-là : il chantoit aussi fort bien tous les Vaudevilles , & s'accompagnoit avec sa Vielle : il exécutoit d'ailleurs quelques morceaux les plus connus des Opera de Lully , tels que la *Descente de Mars* , & autres

semblables dont l'exécution étoit alors regardée comme très-difficile. Ce fut pour la Roze & Janot, & peut-être par eux-mêmes, que furent composées plusieurs Chançons dans le caractère de la Vielle jouée par les Aveugles, & entr'autres ces deux-ci, dont l'une commence par ces mots *Je vis content avec ma Vielle*, & dont l'autre a pour commencement *Dieu qui fait tout pour le mieux* &c. La Roze & Janot ayant donc rétabli la Vielle dans son ancien crédit par les applaudissemens qu'ils reçurent à la Cour de Louis XIV, plusieurs personnes reprirent cet Instrument, & ces deux Joueurs de Vielle formèrent même plu-

ieurs Disciples qui entreten-
rent pendant plusieurs années
le goût qui s'étoit réveillé pour
cet Instrument. Mais comme
ces Disciples étoient bien infé-
rieurs à leurs Maîtres, & qu'ils
ne réunissoient pas d'ailleurs
en eux le talent des chansons,
on se souvint pendant long-
tems de la Roze & de Janot
comme de deux Personnages
dont on s'imaginoit que per-
sonne ne pouvoit approcher :
Cependant la suite de cette
Dissertation va faire connoî-
tre qu'on les a surpassé de
beaucoup dans ces derniers
tems.

Mais avant que d'entrer
dans ce détail & dans tout ce
qui a rapport à l'état actuel

94 *Dissertation historique*
de la Vielle, il est à propos
d'observer qu'au commence-
ment du dix-huitième siècle,
c'est-à-dire en l'année 1700,
la Vielle étoit encore telle
qu'elle avoit été sur la fin
du siècle précédent : sa forme
étoit à peu près quarrée, com-
me sont encore aujourd'hui
les Vielles de Normandie dont
se servent les gens du menu
Peuple : Dans le clavier (qui
étoit d'un tiers plus large que
les claviers d'à présent) il y
avoit trois cordes, dont deux
étoient des chanterelles sem-
blables à celles dont nous nous
servons ; la troisième étoit
beaucoup plus grosse, on la
nommoit *la Voix humaine*, &
(pourvû qu'on l'entendît de

fort loin) elle imitoit un peu la voix humaine d'un Jeu d'Orgues ; mais de près elle n'étoit pas supportable. On jouoit ordinairement de la Vielle sans faire usage de cette prétendue voix humaine : cependant quelques personnes s'en servoient. Pour ce qui est de l'étendue de la Vielle , elle étoit toujours la même ; elle montoit seulement jusqu'en *D-La-Re* & quelquefois jusqu'en *E-Si-Mi* mineur : Le son du clavier étoit toujours très-mince & entièrement absorbé par le tapement de la trompette.

Comme malgré toutes ces imperfections la Vielle étoit fort à la mode ; il étoit natu-

rél que ceux qui fabriquoient cet Instrument , cherchassent à en corriger les défauts ; sans quoi la mode de la Vielle n'auroit pas été durable , surtout dans un siècle où l'on veut que tous les Instrumens puissent servir à quelque chose dans un Concert. Le Sieur *Bâton Luthier* à Versailles , fut le premier qui travailla à perfectionner la Vielle : il avoit chez lui plusieurs anciennes Guithares dont on ne se servoit plus depuis longtems : il imagina en l'année 1716 d'en faire des Vielles ; & cette invention lui réussit avec un si grand succès , que l'on ne voulut plus avoir que des Vielles montées sur des corps de Guithares ,

thares , & ces fortes de Vielles ont effectivement un son plus fort & en même tems plus doux que celui des Vielles anciennes. Le Sieur Bâton ajoûta aussi au clavier de cet Instrument le *Mi* plein & le *Fa* d'en-haut ; il orna ses Vielles avec des filets d'yvoire ; il donna au manche une forme plus jolie & à peu près semblable aux manches de Basses de Violle : de sorte qu'alors toutes les Dames voulurent jouer de la Vielle , & bientôt le goût pour cet Instrument devint général. Le succès d'une invention excite ordinairement à faire de nouvelles découvertes. Le Sieur Bâton imagina que puisque les Vielles montées sur des corps

98 *Dissertation historique*
de Guithare avoient eu tant
de réüffite , cet Instrument
prendroit encore des fons plus
moëlleux en le montant sur
des corps de Luth & de Théor-
bes. Il exécuta donc cette nou-
velle idée en l'année 1720, &
les Vielles en Luth eurent en-
core un plus grand succès que
les autres. Ce fut alors que la
Vielle commença à faire face
aux autres Instrumens , & à
être admise dans les Concerts :
les Sieurs Baptiste & Boismor-
tier composèrent même en
Duo & en *Trio* pour la Vielle
& la Muzette ; & toutes les
pièces qui avoient auparavant
été composées pour la Muzet-
te , devinrent aussi des pièces
de Vielle.

Le Sieur Bâton ayant donc poussé la mécanique de la Vielle à un point de perfection qui changeoit pour ainsi dire la matière de cet Instrument ; l'on n'eut pas beaucoup de peine à trouver des Gens habiles qui exécutassent sur la Vielle les Morceaux de Musique qui pouvoient contribuer à faire recevoir cet Instrument dans les Concerts. Le Sieur *Denguy* fut le premier qui sortit la Vielle de son ancienne sphère par rapport à l'exécution de la Musique : il surprit d'abord tout le monde par une prodigieuse volubilité de main, & par la délicatesse de son Jeu qui fut également admiré à la Cour & à la Ville. La réputa-

100 *Dissertation historique*
tion qu'il s'acquit dès lors dans
l'art de jouër de la Vielle, se
foutient encore aujourd'hui
avec le même éclat; & il a ré-
pandu dans le Public quelques
Pièces par lesquelles on peut
juger qu'il auroit pû compo-
ser avec succès pour son Instru-
ment, s'il s'étoit livré à la
composition.

Pendant que le Sieur Den-
guy commençoit à augmenter
dans l'esprit du Public le goût
que l'on avoit repris pour la
Vielle; le Sieur *Bâton* fils de
celui qui avoit perfectionné la
Mécanique de cet Instrument,
travailloit de son côté à faire
valoir les Ouvrages de son Pé-
re; & s'étant perfectionné soit
dans l'exécution de la Vielle,

soit dans la composition de la Musique, il se fit une réputation qui lui procura l'honneur d'enseigner à plusieurs Princesses à jouer de cet Instrument. Le Sieur Bâton après avoir exécuté pendant longtems avec succès les Musiques faites pour la Muzette & pour la Vielle, se mit le premier à composer exprès des Pièces pour la Vielle, c'est-à-dire des Pièces travaillées suivant les positions de main & les caractères convenables à cet Instrument. C'est dans ce goût que le Sieur Bâton donna d'abord un premier Livre qu'il dédia à feuë *Mademoiselle* : quelques années après il en donna un second qu'il dédia à *Ma-*

102 *Dissertation historique*
dame la Duchesse : enfin il
vient de donner un troisième
Livre composé de six Sonates,
qui suffisent pour montrer que
la Vielle est susceptible de tou-
tes les beautés & de toutes les
expressions des autres Instru-
mens.

On peut dire avec vérité que
les Sieurs Denguy & Bâton
ont poussé la Vielle à un point
de perfection où l'on ne pou-
voit pas s'imaginer qu'elle pût
atteindre : ces deux hommes
ont formé & forment conti-
nuellement des Elèves, dont il
sort souvent de très-bons Maî-
tres.

Mais ce n'est pas seulement
par l'exécution de la Musi-
que difficile & par la délica-

tesse du Toucher, que la Vielle se perfectionne. Cet Instrument acquiert encore tous les jours un nouveau mérite par les soins que plusieurs Luthiers se donnent pour en augmenter la douceur & l'harmonie. Le Sieur *Louvet* Luthier à Paris, mérite certainement de trouver place dans cet Ouvrage, tant pour le *Sol* d'en-haut qu'il a ajouté à cet Instrument, que par l'excellence des Vielles qui sortent de ses mains ; & le succès de ses Ouvrages l'excite à les perfectionner journellement.

La Vielle étant donc aujourd'hui parvenue au rang des Instrumens les plus recherchés ; il n'est pas étonnant

qu'elle soit à présent admise dans les plus célèbres Concerts. Tout ce que nous avons d'habiles Musiciens se font même un plaisir de composer des *Sonates* à dessus & Basse, des *Trios* & des *Concertos* pour la Vielle. En un mot, la prodigieuse quantité de Musique nouvelle que l'on compose tous les jours pour elle : l'augmentation d'habileté que nos Maîtres de Vielle acquièrent eux-mêmes par une pratique continuelle : tout nous assure que le Règne de cet Instrument sera durable.

F I N.

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lû par Ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre , *Dissertation historique sur la Vielle* , j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le 6 Avril 1741.

Signé, M A U N O I R.

P R I V I L E G E D U R O Y.

L O U I S , par la grace de Dieu , Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel , Grand-Conseil, Prevôt de Paris, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra. Salut. Notre bien amé le Sieur * * * Nous a fait remontrer qu'il fouhaiteroit faire imprimer & graver & donner au Public , *Dissertation historique sur la Vielle, &c.* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires : A CES CAUSES , voulant traiter favorablement ledit Sieur Exposant , Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer & graver ladite *Dissertation historique sur la Vielle, &c.* en tels volume , forme, marge & caractère , conjointement ou

féparément, & autant de fois que bon lui
semblera, & de le faire vendre & débiter
par tout notre Royaume pendant le tems
de neuf années consécutives, à compter
du jour de la datte desdites Présentes.
Faisons défenses à toutes sortes de per-
sonnes de quelque qualité & condition
qu'elles soient d'en introduire d'impres-
sion étrangere dans aucun lieu de notre
obéissance : Comme aussi à tous Impri-
meurs, Graveurs, Imprimeurs, Mar-
chands en Taille-douce & autres, d'im-
primer, faire imprimer, graver ou faire
graver, vendre, faire vendre, débiter ni
contrefaire ladite Dissertation historique
sur la Vielle, &c. en tout ni en partie,
ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque
prétexte que ce soit, d'augmentation,
correction, changement de titre, même
en feüilles séparées ou autrement, sans la
permission expresse & par écrit dudit sieur
Exposant ou de ceux qui auront droit de
lui, à peine de confiscation des Exem-
plaires contrefaits, de six mille livres d'a-
mende contre chacun des contrevenans,
dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-
Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur
Exposant, & de tous dépens, dommages
& intérêts : A la charge que ces Présentes
seront enregistrées tout au long sur le Re-
gistre de la Communauté des Libraires

& Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles : Que l'impression ou gravûre desdits Ouvrages fera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; & qu'avant que de les exposer en vente imprimez ou gravez seront remis és mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la Copie desdites Présentes qui sera imprimée ou gravée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amcz & féaux Conseillers & Secrétaires, foi

soit ajoutée comme à l'Original. Com-
mandons au premier notre Huissier ou
Sergent de faire pour l'exécution d'icelles
tous Actes requis & nécessaires, sans de-
mander autre permission, & nonobstant
Clameur de Haro, Chartre Normande,
& Lettres à ce contraires : Car tel est no-
tre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-hui-
tième jour du mois d'Avril l'an de grace
mil sept cent quarante - un, & de notre
Regne le vingt-fixième. Par le Roi en
son Conseil. SAINSON.

*Registré sur le Registre X. de la Chambre Royale
& Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris ,
n. 495. fol. 493, conformément au Reglement de
1723, qui fait défense Art. IV. à toutes personnes
de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Li-
braires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire
afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms,
soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, &
à la charge de fournir à ladite Chambre Royale &
Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris les
huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du
même Reglement. A Paris ce 8 Mai 1741.*

Signé SAUGRAIN, Syndic.

De l'Imprimerie de J. B. LAMESLE,
rue vieille Bouclerie, à la Minerve.



